



Actionnaire minoritaire non salairé... mais salarié ailleurs

Par **jean03**, le **10/08/2016** à **00:32**

bonjour,

désolé si je poste pas au bon endroit.. pas facile de trouver.

Voila ma question : y a t il une chance que ceci soit légal ??

une collègue a moi, que je n'ai jamais vu, est "directrice artistique", salariée CDI, dans une entreprise "agence de communication".

Cette personne est également la directrice artistique de ma boite mais elle n'est qu'actionnaire minoritaire de la boite, sans salaire. Je ne sais pas si elle existe dans la boite.

En tous les cas, comme je travaille avec elle (pas le choix, j'ai besoin d elle pour ses réalisations que je vends en tant que consultant) je suis un peu "forcé" d'attendre 18 h 30, tous les soirs, pour gérer les projets en cours, réunion, points d'avancement, etc.

Cela m'handicape beaucoup... me fait finir tard et cela pose un souci avec ma vie perso (enfants). Mais je n'ai aucune réponse de ma direction sur cette situation un peu dure pour moi.

cette personne est la compagne du dirigeant-fondateur de la boîte... ceci explique cela.

Qu'en dites vous ? est ce qu il y a une chance que cette situation soit légale ?

ou puis je "dénoncer" cela ? A qui ? à mon patron (délicat non) ?

Je vous remercie par avance de votre retour.

Par **P.M.**, le **10/08/2016** à **09:45**

Bonjour,

Il y a quand même de nombreux salariés dont les horaires de travail se terminent même après 18h30, le tout est de savoir si vous êtes payé pendant tout le temps de travail effectif...